

1 Profiter de la dématérialisation des factures pour gagner en productivité

Entre 2024 et 2026, la loi va progressivement imposer aux entreprises de généraliser la facturation électronique. Ces exigences nouvelles doivent être envisagées comme une opportunité car elles peuvent s'accompagner de gains de productivité très significatifs, comme l'ont déjà prouvé les entreprises ayant déjà engagé cette démarche. La digitalisation, que certaines entreprises ont déjà mise en œuvre, permet d'automatiser et d'éliminer les tâches à faible valeur ajoutée. Il devient possible de traiter des volumes plus importants en moins de temps et d'effectuer un suivi en temps réel. Lorsqu'un portail est mis en place, les fournisseurs gagnent en autonomie, puisqu'ils peuvent accéder au statut de leurs factures, de l'enregistrement jusqu'au paiement. Les équipes comptables sont ainsi moins sollicitées. Globalement, le coût de gestion des factures entrantes et sortantes pourrait baisser de 50 à 75 %.

2 Structurer les process et s'assurer de la qualité des données

Si ces effets peuvent être très positifs, la digitalisation reste un chantier relativement complexe et souvent long, bien que nécessaire. Indépendamment des outils, il faut au préalable structurer les process et vérifier qu'ils sont connus et respectés, notamment en ce qui concerne l'émission des bons de commande. En matière de dématérialisation des factures, la qualité des données constitue également un enjeu majeur. Il est indispensable de disposer d'une base propre, avec le moins de doublons possible, et, quand le logiciel sera mis en place, de s'assurer que la base de données corresponde au référencement de l'annuaire établi par la DGFiP, qui sera obligatoire dès le 1er janvier 2025 pour les ETI. Lorsque ces prérequis ne sont pas remplis, les gains de productivité sont limités car les comptables perdent beaucoup de temps à retrouver les éléments manquants ou à corriger les informations erronées. C'est pourquoi l'anticipation permettra d'échelonner le projet de dématérialisation dans la durée et ainsi faciliter la structuration des process.

4 Accompagner le changement en interne

La digitalisation représente un changement majeur pour les équipes comptables qui devront se recentrer sur les tâches les plus complexes et, surtout, adopter un positionnement transverse. La communication avec l'ensemble des parties prenantes sera désormais au cœur de leurs missions. De telles évolutions suscitent logiquement des réticences et des inquiétudes quant à l'avenir du métier. Dans certaines entreprises, les suppressions de postes liées aux gains de productivité ont effectivement été une réalité. Des formations sont mises en œuvre pour permettre aux salariés de s'adapter, mais elles ne seront pas toujours suffisantes. C'est pourquoi l'accompagnement de la conduite du changement passera également par l'affectation de nouvelles tâches à plus forte valeur ajoutée, permettant aux équipes comptables d'avoir un rôle plus stratégique.

3 Convaincre les fournisseurs

La digitalisation peut être une évolution positive pour toutes les parties car elle fiabilise les échanges, accélère les temps de traitement et réduit potentiellement les délais de paiement. Elle est un moyen de renforcer les liens et de créer de véritables partenariats avec les fournisseurs, afin de sécuriser les approvisionnements et de faciliter la prise en compte des enjeux de RSE. Tous ne perçoivent cependant pas l'intérêt d'anticiper les échéances et de faire évoluer leurs pratiques avant d'y être contraints. Dans certains secteurs d'activité, où les artisans et indépendants sont nombreux, la priorité reste de limiter les contraintes administratives. Un important travail de conviction peut donc s'avérer nécessaire.

4 IDÉES CLÉS